



DECISION N°025 /D/FEICOM/DG DU 11 JUIL 2024

Pour la libre gérance de la cantine du FEICOM, au titre des exercices 2024-2025

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N°025/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/W555

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°016/AONO/FEICOM/CIPM/2024 en procédure d'urgence du 03 juin 2024 pour la libre gérance de la cantine du FEICOM, au titre des exercices 2024-2025.

D E C I D E:

Article 1^{er} : la société ETS LA SOURCE, TÉL : (237)6 96 387 903 est déclarée adjudicataire au Dossier d'Appel d'Offres visé supra, pour un montant de quatre-vingt-quinze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-sept (95 999 947) francs CFA TTC. Elle compte exécuter le Marché dans un délai de vingt-quatre (24) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

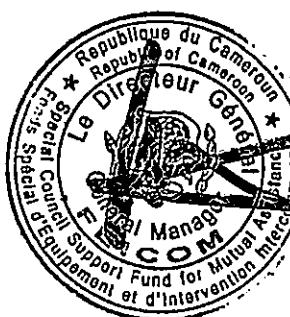
Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 11 JUIL 2024

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP.
- ✓ MINMAP.
- ✓ P/CIPM/FEICOM
- ✓ INTERESSE.
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.
- ✓ AFFICHAGE



Philippe Camille Akoa

MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE